

OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS DANS LE SECTEUR D'AUBUSSON-FELLETIN  
SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

VOLET 1 : Enquête auprès des professionnels de santé libéraux

Rapport n°263-A – Mars 2013

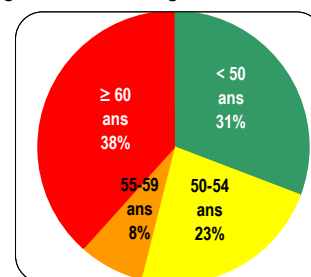
Dr Jean-Pierre FERLEY, Béatrice ROCHE-BIGAS, Olivier DA SILVA

**CONTEXTE :** Dans le territoire d'Aubusson – Felletin (Creuse), l'analyse de la démographie médicale et paramédicale montre que plusieurs professionnels cesseront vraisemblablement leur activité dans les toutes prochaines années, sans que soit garanti leur remplacement. Ce constat fait naître des interrogations quant au maintien à terme d'une offre de soins de premier recours en adéquation avec les besoins de la population. De fait, ce territoire a été identifié comme zone fragile dans le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS). L'ARS du Limousin et sa délégation territoriale pour la Creuse, appuyées par les instances de la communauté de communes d'Aubusson – Felletin, ont souhaité conduire une étude auprès des professionnels de santé du secteur afin de connaître la position de chacun quant à de nouveaux modes de fonctionnement susceptibles d'améliorer l'attractivité du territoire pour de jeunes professionnels en proposant un exercice davantage coordonné et une coopération renforcée avec les structures hospitalières. L'Observatoire Régional de la Santé du Limousin a été missionné par l'ARS pour mettre en œuvre cette étude.

**CARACTERISTIQUES DU SECTEUR D'AUBUSSON-FELLETIN :** La Communauté de communes d'Aubusson-Felletin regroupe 18 communes du Sud-Est de la Creuse et compte près de 11 000 habitants. Deux communes seulement dépassent 1 000 habitants : Aubusson (4 000) et Felletin (1 900). Ce territoire de la montagne limousine est éloigné des centres urbains : les temps d'accès à des villes plus importantes vont de 50 à 60 minutes (Guéret et Montluçon) à plus de 1H30 (Limoges et Clermont-Ferrand). Dans ce secteur rural à la population âgée (1,8 fois la proportion nationale), les indicateurs de santé disponibles (même ajustés sur l'âge) montrent une situation nettement défavorable. L'offre hospitalière, en pleine restructuration, reposait en 2012 sur le Centre Hospitalier d'Aubusson (22 lits de médecine, 32 de SSR et 30 en longue durée) et la Clinique de la Croix Blanche à Moutier-Rozeille (PSPH, 44 lits de chirurgie). Le tiers des séjours MCO des habitants du secteur s'opèrent vers ces 2 établissements. Des consultations spécialisées (en nombre jusqu'à présent relativement limité, mais en voie de développement) y sont proposées et un service d'accueil des urgences est implanté à la clinique.

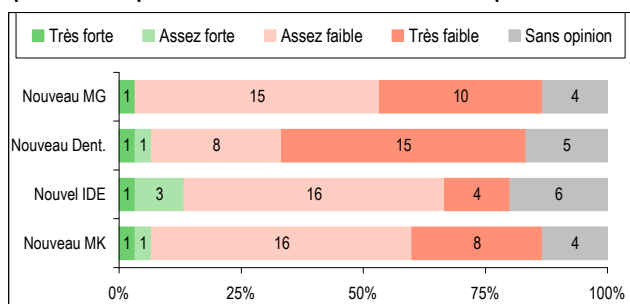
On compte sur le territoire de la communauté de communes 64 professionnels de santé libéraux, dont 13 médecins généralistes et 2 spécialistes. Les 3 principales communes concentrent l'ensemble de l'offre libérale : Aubusson (41 professionnels), Felletin (17) et Vallière (6). Le tiers environ de ces professionnels exercent en cabinet de groupe (mais c'est rarement le cas des médecins), les autres exercent seuls. L'âge des médecins généralistes constitue un réel sujet de préoccupation puisque 38% d'entre eux (5 sur 13) ont atteint ou dépassé 60 ans, soit une proportion double de celle du Limousin (22%). Si les médecins cessant leur activité ne sont pas remplacés, le bassin aura perdu plus du tiers de ses généralistes et ses deux spécialistes libéraux dans les quelques années à venir et il aura perdu plus de la moitié de ses effectifs médicaux dans un maximum de 10 ans. La situation est également préoccupante pour les dentistes, en nombre déjà restreint, puisque l'un des 4 praticiens a dépassé 60 ans. C'est également le cas d'un kinésithérapeute et d'un pharmacien.

Âge des médecins généralistes – N=13

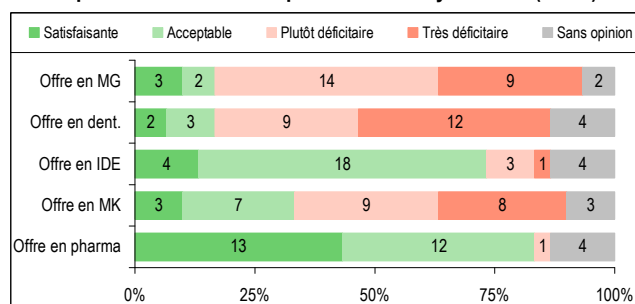


**RÉSULTATS :** Interrogés par questionnaire (taux de réponse : 57%) sur la situation locale en matière d'offre de soins de premiers recours, les professionnels confirment les données démographiques : l'offre actuelle est jugée satisfaisante ou, pour le moins acceptable, en ce qui concerne la médecine générale et, plus encore, les soins infirmiers et les pharmacies. Elle est par contre jugée déficitaire en kinésithérapeutes et en dentistes. Si l'activité est décrite en augmentation par la moitié des répondants, celle-ci n'impose encore qu'à quelques professionnels (4, dont 2 médecins généralistes et 2 dentistes) de devoir refuser régulièrement des patients ; cependant près de la moitié des autres n'évitent cette attitude qu'au prix d'une surcharge de travail. Les réponses confirment également l'inquiétude que l'on peut avoir pour un futur proche puisqu'à l'horizon de 5 ans, une cessation d'activité certaine ou probable est évoquée par le tiers des répondants, et plus particulièrement par la moitié des généralistes et l'ensemble des spécialistes. De plus, à l'exception de quelques pharmaciens, tous les professionnels qui ont une opinion en la matière estiment qu'il leur sera difficile (le plus souvent même très difficile) de trouver un successeur et, pour la très grande majorité des répondants, la probabilité que de nouveaux professionnels s'installent dans le secteur en libéral dans les années à venir est assez faible, voire très faible. De plus, si les médecins généralistes amenés à cesser prochainement leur activité ne sont pas remplacés, la majorité de leurs confrères restants déclarent qu'ils n'augmenteront probablement pas leur temps de travail, considérant qu'ils ne peuvent en faire davantage.

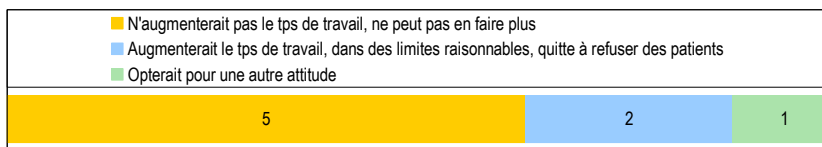
Opinion sur la probabilité d'installation de nouveaux professionnels



Opinion sur la situation pressentie à moyen terme (5 ans)

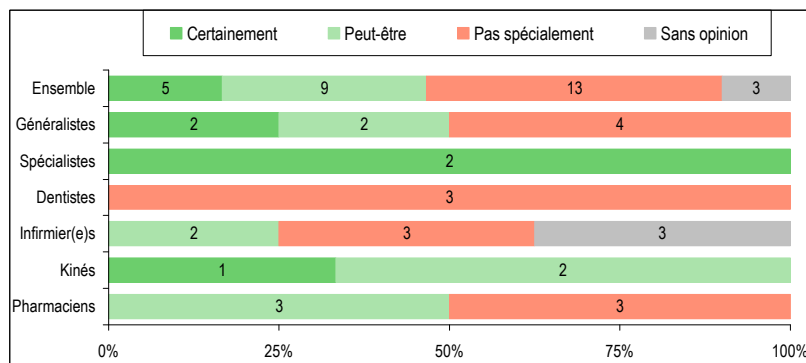


Attitude prévisible des MG en cas de non remplacement des confrères partant à la retraite – N=8



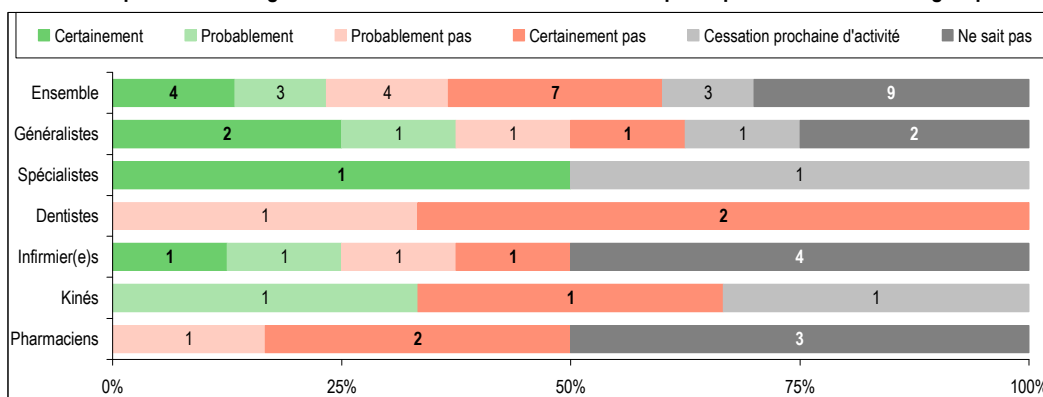
Pour faire face aux difficultés attendues, plus de la moitié des répondants pointent l'intérêt d'un développement des collaborations avec les deux structures hospitalières, d'une meilleure coordination des soins, d'un meilleur partage de l'information et d'une plus grande délégation de tâches. Ils sont moins nombreux (un sur 3) à pointer l'intérêt d'un regroupement pluridisciplinaire (10 professionnels, dont 5 seulement se montrant très affirmatifs). Si la création d'une maison de santé pluridisciplinaire peut constituer une solution *éventuellement* adaptée à la situation locale pour la moitié des répondants (en particulier en augmentant l'attractivité du territoire), ils ne sont que 5 (17%) à considérer qu'il s'agit d'une solution *certainement* adaptée.

### Professionnels considérant qu'une MSP sur le secteur Aubusson / Felletin constituerait une solution adaptée – N=30



**A titre personnel, 7 professionnels (dont 3 généralistes) se disent éventuellement prêts à rejoindre un regroupement pluridisciplinaire** s'il se créait mais, parmi eux, seuls 4 (dont 2 généralistes) se montrent très motivés. Il est à noter que tous les médecins favorables personnellement à cette évolution ont 60 ans ou plus. Par ailleurs, 2 autres professionnels (dont 1 généraliste, âgé lui aussi de plus de 60 ans) se disent éventuellement prêts à constituer une antenne satellite de la MSP, sans participer au regroupement. C'est également le cas de 2 pharmacies. Enfin, 10 professionnels et 4 pharmacies (souvent les mêmes que précédemment) se disent éventuellement prêts à adhérer à un **pôle de santé** (ce qui correspond, hors pharmacies, à environ 40% des répondants et 20% des professionnels en exercice sur le secteur) mais 5 seulement se montrent affirmatifs sur ce point. On compte parmi ces 10 professionnels 6 médecins (5 généralistes et 1 spécialiste), dont 5 sont âgés de 60 ans ou plus et 1 âgé de 55 à 59 ans. Il est enfin à noter qu'un souhait d'accompagnement dans la réflexion a été fortement exprimé par plus du tiers des répondants.

### Professionnels pouvant envisager d'adhérer à une MSP sur le secteur en participant eux-mêmes au regroupement – N=30



### CONCLUSION :

Dans ce secteur rural enclavé du Limousin, à la population âgée, au niveau moyen de revenus modeste, aux indicateurs de santé globalement défavorables, l'âge des médecins généralistes en exercice fait craindre à court terme (moins de 5 ans) la perte de plus du tiers des effectifs. Le bassin d'Aubusson – Felletin (11 000 habitants sur la communauté de communes et 14 500 si l'on considère les communes périphériques desservies par les professionnels du secteur) risque ainsi de passer rapidement d'une situation relativement correcte à une situation déficitaire (d'autant qu'à une échéance maximum de 10 ans, ce sont plus de la moitié des généralistes actuellement en exercice qui auront vraisemblablement cessé leur activité). Par ailleurs, 4 autres professionnels ont dépassé l'âge de 60 ans (2 médecins spécialistes, 1 dentiste [alors que cette profession est déjà déficitaire] et 1 kinésithérapeute). Or, pratiquement tous s'accordent à considérer que la probabilité d'installation de nouveaux professionnels est faible et, à l'exception de quelques pharmaciens, se font peu d'illusions sur la possibilité de trouver un successeur. Parmi les solutions suggérées pour remédier aux difficultés attendues, les professionnels qui ont répondu à l'enquête (soit près de 6 sur 10) semblent assez peu nombreux à privilégier un regroupement formalisé. En effet, outre 2 pharmacies, ils ne sont que 9 professionnels (5 d'Aubusson et 4 de Felletin), soit un tiers des répondants et à peine 20% du total des professionnels de 1<sup>er</sup> recours en exercice, à se dire éventuellement prêts à adhérer à un tel projet à titre personnel, soit en participant eux-mêmes au regroupement (7 professionnels, dont 4 réellement affirmatifs), soit en faisant de leur cabinet un satellite de la MSP (2 professionnels ainsi que 2 pharmacies). Parmi ces 9 professionnels figurent 4 généralistes sur les 13 qui exercent dans le secteur mais 2 seulement parmi eux se disent certainement disposés à participer à un regroupement. Un projet de pôle de santé, sans regroupement "physique", n'entraînerait quant à lui une possible adhésion que de 10 professionnels (20% de ceux en exercice) et de 4 pharmacies.

A ce jour, l'adhésion au principe d'un exercice coordonné (MSP ou pôle de santé) demeure encore minoritaire. Non seulement le nombre de partisans résolus est restreint mais de plus, à une exception près, seuls des médecins de 60 ans ou plus ont fait part d'une certaine motivation : aucun des 8 généralistes de moins de 60 ans n'a semblé intéressé à titre personnel par une MSP et un seul par un pôle de santé.

Une restitution des résultats de cette étude devant les professionnels du secteur devrait permettre de mieux identifier les attentes, d'apporter des informations complémentaires sur les modalités d'exercice coordonné et sur les différentes aides mobilisables, de mieux cerner les positions des uns et des autres et peut-être d'en faire évoluer certaines. Si un noyau de quelques professionnels motivés devait émerger dans les suites de cette réunion, un accompagnement pour l'élaboration d'un projet de santé pourrait alors être proposé.